

Conseil de Quartier – Gros Caillou
Compte-rendu
18 octobre 2022

Tour de table

- **Marguerite CHEVREUL**, conseillère d'arrondissement, élue référente pour le quartier d du Gros Caillou.
- **Bruno DELGADO**, adjoint au maire et chargé de la vie associative et de la coordination des conseils de quartiers.
- **Eve GUIMONNEAU**, directrice de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 7^e arrondissement.
- **Stéphane CHOPIN**, collaborateur du Maire.

La réunion rassemble 15 participants.

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 7^e
- Le Budget Participatif 2022
- Les initiatives de Rachida DATI contre l'insécurité au Champ de Mars et pour sa préservation
- Les actions de la Mairie en faveur de la propreté de l'arrondissement
- La marche exploratoire dans le quartier du Gros Caillou
- Les travaux en cours et à venir

Présentation de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 7^e

A l'occasion de cette réunion se déroulant au sein de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) du 7^e située au 4 rue Amélie, au cœur du quartier du Gros Caillou, Bruno DELGADO donne la parole à Eve GUIMONNEAU, Directrice de cette structure.

Eve GUIMONNEAU indique que la MVAC du 7^e accueille entre 80 et 100 associations chaque année. Plusieurs événements sont organisés tout au long de l'année.

Eve GUIMONNEAU précise que plusieurs salles sont disponibles au 4 rue Amélie, à la fois pour les associations inscrites officiellement sur le site de « Paris Asso » mais aussi pour les citoyens du 7^e arrondissement qui en font la demande.

Pour plus d'informations, chaque habitant du 7^e peut contacter la MVAC : par téléphone (01 53 59 44 90), par email (maison.asso.07@paris.fr), sur les réseaux sociaux [Facebook](#) et [Instagram](#) ou en se rendant au 4 rue Amélie durant les horaires d'ouverture de la MVAC.

Marguerite CHEVREUL, Bruno DELGADO et l'ensemble des participants saluent le dynamisme de la MVAC et remercient Eve GUIMONNEAU pour son investissement.

Budget Participatif

Bruno DELGADO présente les résultats du Budget Participatif 2022, dont le vote s'est clos le mardi 27 septembre 2022. Il revient sur les deux projets lauréats dans le 7^e arrondissement : le réaménagement des espaces dédiés à la jeunesse (conservatoire Erik Satie, réfectoire des écoles Eblé et Duquesne) pour un budget de 1,3 million d'euros et la restauration du mobilier historique du Champ de Mars pour un budget de 2 million d'euros.

A l'échelle de l'arrondissement, Bruno DELGADO se réjouit de la participation en forte hausse : 2 559 votants au total en 2022, contre 1 393 en 2021.

A l'unanimité, les Conseillers de quartier soulignent le bon déroulé du scrutin sur le mois de septembre 2022. Le fait de pouvoir voter en ligne mais aussi dans des urnes mises à disposition par la Mairie du 7^e est également salué car il a offert à chaque habitant la possibilité de participer à cette démarche.

Les initiatives de Rachida DATI contre l'insécurité au Champ de Mars et pour sa préservation

Bruno DELGADO rappelle les principales initiatives prises par Rachida DATI pour lutter contre l'insécurité galopante au Champ de Mars et pour œuvrer à la préservation de ce site historique :

- Rachida DATI a obtenu du Procureur de la République de Paris le renforcement de la coopération pénale dédiée à la lutte contre la criminalité sur le Champ de Mars, avec des magistrats dont la mission principale est centrée autour de la sécurité du site.
- Rachida DATI a demandé au Ministre de l'Intérieur l'installation d'un commissariat dédié au Champ de Mars et à la Tour Eiffel.
- Au niveau du Conseil de Paris comme au niveau de l'arrondissement, Rachida DATI lutte contre la surexploitation commerciale et événementielle du Champ de Mars.
- Rachida DATI a demandé à la Mairie de Paris la mise en place d'une barrière pour fermer la rue de Buenos Aires au niveau de l'allée Léon Bourgeois afin de clôturer le Champ de Mars la nuit et de lutter contre la délinquance nocturne, sur le modèle de ce qui est fait pour le Jardin du Luxembourg ou du Jardin des Tuileries. Cette proposition a été refusée par M. NAJDOVSKI, Adjoint de Mme HIDALGO.
- Rachida DATI a organisé en Mairie d'arrondissement le lundi 10 octobre 2022 une conférence sur la sécurité principalement dédiée au Champ de Mars, en présence de plus de 100 riverains, du Préfet de Police, du Procureur de Paris, du Commissaire du 7^e arrondissement et des responsables de Direction de la Police Municipale de Paris. Suite à cette réunion, Rachida DATI a obtenu la tenue d'une opération renforcée sur le Champ de Mars menée par la Préfecture et le commissariat du 7^e le vendredi 14 octobre 2022.

Bruno DELGADO souligne les échanges constructifs entre la Mairie du 7^e et la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel (SETE).

BRUNO DELGADO insiste sur la nécessité pour chacun de composer le 17 en cas d'urgence (agressions, vols, notamment) et sur l'importance de porter plainte afin de retrouver les auteurs de ces faits graves.

Les Conseillers de quartier déplorent l'insécurité croissante au Champ de Mars et le manque de volonté politique de la Mairie de Paris, pourtant propriétaire du site.

Les participants partagent leur opposition au projet ONE initié par Anne HIDALGO, qui contribuerait à accentuer la surexploitation touristique, commerciale et événementielle du Champ de Mars.

Plusieurs participants suggèrent de s'inspirer des propositions de l'association « Les Amis du Champ de Mars » concernant la préservation de ce site. Il s'agit entre autres de se saisir du Plan Local d'Urbanisme (PLU), actuellement en révision, pour demander à ce que le Champ de Mars fasse l'objet d'une « Protection Ville de Paris » (PVP). Cette désignation, qui relève de la compétence de l'exécutif parisien, représente un niveau de protection supplémentaire en matière de patrimoine.

Bruno DELGADO rappelle que Rachida DATI a fait voter un vœu relatif au classement du Champ de Mars et de ses abords en Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) lors du Conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022. Lorsqu'ils sont demandés par les municipalités, les PSMV sont attribués par le Ministère de la Culture et permettent de classer un site afin d'assurer sa préservation.

Ce vœu a également été déposé par le groupe « Changer Paris », présidé par Rachida DATI, durant le Conseil de Paris d'octobre 2022. Présenté par Jean LAUSSUCQ, Conseiller de Paris et élu du 7^e arrondissement, ce vœu a été rejeté par la majorité dirigée par Anne HIDALGO.

Les actions de la Mairie du 7^e en faveur de la propreté

Marguerite CHEVREUL débute son propos par une spécificité du 7^e arrondissement : l'opération « Le 7e propre en 7 jours » qui mobilise l'ensemble des agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Ville de Paris pour des actions de nettoyage renforcé dans toutes les rues de notre arrondissement. Elle rappelle que la dernière opération « Le 7e propre en 7 jours » a eu lieu du 11 au 17 septembre 2022 et informe les Conseillers de quartier présents que la prochaine opération doit se tenir au premier trimestre 2023.

Les participants reconnaissent l'efficacité des opérations « Le 7^e propre en 7 jours » mais déplorent les incivilités qui contribuent à salir les rues du quartier. Bruno DELGADO acquiesce et insiste sur le fait que dès que le Maire prend connaissance d'un signalement d'un riverain concernant la propreté d'une rue, elle saisit immédiatement la DPE afin qu'une action de nettoyage soit menée dans les meilleurs délais.

Les élus présents invitent les Conseillers de quartier à encourager les riverains du Gros Caillou à écrire au Maire pour signaler tout problème de propreté, en envoyant un message à l'adresse mail : rachida.dati@paris.fr.

Marguerite CHEVREUL souligne également l'action de l'entreprise de réinsertion « Natur'Espace » qui intervient en appui de la DPE sur les différentes opérations de propreté dans l'arrondissement. Bruno DELGADO rappelle que ce partenariat initié par Rachida DATI constitue une autre spécificité du 7^e arrondissement.

Les élus présents et les participants échangent sur la réforme de la collecte des bacs jaunes : depuis le 26 septembre 2022, la collecte de déchets multimatériaux (dont les cartons et papiers) a lieu 3 fois par semaine contre deux ramassages hebdomadaires auparavant. Les participants se réjouissent de la mise en place de cette réforme et de sa bonne application dans le quartier

du Gros Caillou. Le rôle des gardiennes et gardiens d'immeuble dans cette opération est collectivement salué. Bruno DELGADO rappelle les aménagements spécifiques (accompagnement personnalisé, maintien des horaires de collecte) obtenus par Rachida DATI concernant la mise en œuvre de cette réforme.

Plusieurs participants relèvent le problème des déjections canines sur les trottoirs du quartier. Bruno DELGADO précise que les agents de la Police Municipale de Paris ont reçu la consigne de verbaliser les propriétaires de chiens qui ne remplissent pas leurs obligations en matière de ramassage des déjections canines.

La marche exploratoire dans le quartier du Gros Caillou

Marguerite CHEVREUL rappelle que la dernière marche exploratoire dans le quartier a eu lieu en 2019, avant le début de la pandémie.

Plusieurs participants à la réunion indiquent avoir participé à la dernière marche exploratoire. Ils souhaitent renouveler cette expérience dès cette année.

Après avoir consulté les Conseillers de quartier présents, Marguerite CHEVREUL annonce que la date du **samedi 10 décembre 2022** est retenue pour la prochaine marche exploratoire du quartier.

Les travaux en cours et à venir

Bruno DELGADO revient sur les travaux en cours et à venir dans le quartier du Gros Caillou, en portant la focale sur ceux liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024.

Il souligne que la multiplication des chantiers sur le second semestre 2022 est liée à la pression mise sur les opérateurs par la Ville de Paris en raison des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. En effet, du fait de cette échéance, le rythme des remises à niveau des réseaux s'est accéléré afin d'assurer la résistance des infrastructures lors de cet événement mondial.

A partir du second semestre 2023 et surtout du 15 mars 2024, le gel des travaux dans l'espace public sera progressivement effectif (voir annexe).

Les Conseillers de quartier présents partagent leur stupéfaction quant à l'emplacement des sites JOP 2024 prévus au Champ de Mars, dont la future « Arena Champ de Mars » qui doit remplacer l'actuel Grand Palais Ephémère. Plusieurs participants déplorent le fait de ne pas avoir été consultés en amont par la Mairie de Paris.

Bruno DELGADO indique que la Mairie du 7^e arrondissement fera des réunions publiques dans le quartier en amont des JOP 2024 afin de donner le maximum d'informations aux riverains. Il précise cependant qu'à l'heure actuelle, les organisateurs de cet événement et la Ville de Paris ne partagent pas d'informations précises avec la Mairie du 7^e – notamment concernant le calendrier exact des travaux à venir.

Points divers

Les participants effectuent plusieurs signalements concernant des terrasses éphémères du quartier du Gros Caillou. Bruno DELGADO annonce que chaque signalement est transmis à la Direction de la Police Municipale de Paris afin que des contrôles soient effectués.

Annexe
Gel des travaux de voirie et de réseaux liés aux JOP 2024

Contexte

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la Ville de Paris a décidé de geler progressivement les travaux de voirie et de réseaux dans l'ensemble de la Ville. Un système en 4 phases de plus en plus contraignantes sera mis en place.

Le 7^e est concerné par l'ensemble des 4 phases en raison de la présence de 3 sites de compétition dans l'arrondissement.

Calendrier

1. Phase 1 (01/09/2023– 15/03/2024) :

Vigilance sur les travaux : dépose d'instructions techniques systématiques par les opérateurs de réseaux, y compris pour renouvellement de réseaux.

Les opérateurs de réseaux pourront émettre des avis restrictifs ou de protection de leurs ouvrages dans le cadre de ces instructions.

2. Phase 2 (15/03/2024 – 15/06/2024) :

Sanctuarisation des abords des sites : lieux de compétitions, gares, sites sensibles, voies olympiques.

Pas d'autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans le 7^e à partir du 15/03/2024. Tous les chantiers devront être soit achevés avec une remise en état définitif de la voirie, soit repliés et mis en sécurité pour le 15/06/2024 (sans déviations piétons/vélos, sans barrière de chantier, sans stockage de matériaux/déchets et sans aucune base-vie).

3. Phase 3 (15/06/2024 – 15/09/2024) :

Il s'agit de la phase d'accueil des visiteurs des JOP. **Aucune autorisation de démarrage de nouveaux travaux dans tout Paris et repli des emprises au 15/07/2024 au plus tard.**

4. Phase 4 (16/09/2024 – 30/10/2024) :

Le but de cette phase est de **faciliter les opérations de démontage** et de **remise en état** des sites olympiques.

Aucune autorisation de démarrage de nouveaux travaux, maintien des emprises repliées. Une seule exception : les travaux de remise en état des sites.